



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2025 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, BOUILLY Delphine, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : LELONG Laurent, TARENNE Michel, excusés.

Mme DURAND Christelle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19/06/2025.
- Convention groupement de commandes pour travaux piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou.
- Rapport annuel 2024 sur le service de l'eau potable.
- Durée d'amortissement du réseau d'éclairage public.
- Rapport d'activités et renouvellement de la charte du PNRP 2025-20240.
- Rapport d'activités 2024 Territoire Energie Eure-et-Loir.
- Subvention coopérative scolaire pour Noël 2025.
- Manifestations de fin d'année : colis et bons d'achats Noël 2025.
- Informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19/06/2025

Le procès-verbal de la réunion du 19/06/2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 23/06/2025, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Convention groupement de commandes pour travaux piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de création d'une piste cyclable sécurisée entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou, la commune de Champrond-en-Perchet est

assistée par Eure-et-Loir Ingénierie qui a produit une estimation d'opportunité en deux tranches : une première tranche sur le territoire de la commune de Champrond-en-Perchet, une seconde tranche sur le territoire de la commune de Nogent-Le-Rotrou.

Afin de conjuguer les deux tranches de travaux et de choisir la même entreprise pour réaliser les aménagements nécessaires, il est proposé de constituer un groupement de commandes dont la coordination sera confiée à la commune de Champrond-en-Perchet.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place une convention de groupement de commandes qui répondrait aux besoins des deux communes en lançant une consultation unique et en garantissant une meilleure coordination des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes relatif à la création d'une piste cyclable sécurisée entre les communes de Champrond-en-Perchet et de Nogent-le-Rotrou ;

ACCEPTE que la commune de Champrond-en-Perchet soit coordonnatrice du groupement de commandes ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et charge celui-ci de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

3. Rapport annuel 2024 sur le service de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et sa délibération sont transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu par le code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2024.
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4. Durée d'amortissement du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au compte 204 « subventions d'investissement versées » constituent des dépenses obligatoires pour les communes quelque soit leur taille.

Dans le cadre de l'adhésion à la compétence « éclairage public » développée par Territoire Energie Eure-et-Loir, les travaux d'élimination des points lumineux dits « énergivores » réalisés en 2025 sont financés au compte 204 « subventions d'investissement versées » et sont par conséquent amortissables.

La durée d'amortissement d'une subvention d'équipement versée doit être cohérente avec la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation financée. Elle peut ainsi être fixée par l'entité versante, dans la limite des durées maximales prévues par le CGCT.

Monsieur le Maire propose de fixer cette durée d'amortissement à 15 ans.

Vote favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

5. Rapport d'activités 2024 du PNRP

Vu l'article L.5211-39 du CGCT qui stipule que la Commune doit prendre connaissance du rapport annuel d'activités du Parc Naturel Régional du Perche, auquel la Commune adhère.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par le Parc Naturel Régional du Perche pour l'année 2024.

A la suite de cette présentation, un débat s'en est suivi qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

Le rapport est consultable en ligne sur le site Internet du Parc Naturel Régional du Perche : <http://www.parc-naturel-perche.fr/documentation>

6. Renouvellement de la Charte du PNRP 2025-2040

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Perche a débuté en mai 2021 et qu'une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 octobre 2024 au 7 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la Charte 2025-2040 du PNRP ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRP, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

7. Rapport d'activités 2024 de Territoire Energie Eure-et-Loir

Vu l'article L.5211-39 du CGCT qui stipule que la Commune doit prendre connaissance du rapport annuel d'activités de Territoire Energie Eure-et-Loir, auquel la Commune a transféré des compétences.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par Territoire Energie Eure-et-Loir pour l'année 2024.

A la suite de cette présentation, un débat s'en est suivi qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

Le rapport est consultable en ligne sur le site Internet de Territoire Energie Eure-et-Loir : <https://www.energie28.fr>

8. Subvention coopérative scolaire Noël 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'occasion de Noël 2025, une subvention à la coopérative

scolaire de l'école de Champrond-en-Perchet « Le Champ du Soleil » pour l'achat d'un jeu collectif pour chacune des classes.

La subvention est fixée à 19 euros par élève. 40 enfants étant scolarisés dans les classes de Champrond-en-Perchet, 760 euros sont ainsi attribués à la Coopérative Scolaire de l'école « Le Champ du Soleil » pour la classe de petite et moyenne section, et la classe des cours moyens première et deuxième année.

9. Manifestations de fin d'année

▪ Colis des aînés

A l'occasion des fêtes de fin d'année un colis sera remis aux aînés de la commune inscrits sur la liste électorale et résidant sur la commune. Les conditions pour bénéficier de ce colis : être âgé de 70 ans, domicilié sur la commune et inscrit sur la liste électorale.

Comme l'an passé, les bénéficiaires seront invités à venir retirer leur colis à la salle communale le 13/12/2025. Chacun en sera informé au moment opportun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la société « Esprit Gourmet » pour la fourniture de ces colis de Noël.

▪ Bons d'achats Noël 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël.

La cérémonie de fin d'année pour remercier les employés communaux, les acteurs de la vie locale et les nouveaux habitants se tiendra le vendredi 19 décembre à la salle communale.

10. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dernier appel à candidatures le poste d'adjoint technique, vacant depuis plusieurs mois, sera pourvu par un nouvel agent qui sera nommé par voie de mutation à compter du 01/12/2025.
- Les travaux de poursuite de rénovation de l'éclairage publique se sont déroulés comme prévus au mois de juillet.
- De nouvelles illuminations pour les fêtes de Noël ont été acquises : 4 en remplacement de décors actuels, 4 nouveaux décors et un rideau lumineux pour la Mairie.
- Le nouveau radar pédagogique a été livré, son installation est prévue dans les prochains jours.
- Suite au décès de Monsieur Jean-Marie HARDY, Président du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Berthe (SIEVB), un nouveau bureau a été constitué : Monsieur Daniel BOUYGUES, Maire de La Gaudaine a été élu Président du SIEVB, et Monsieur Philippe RUHLMANN, Vice-Président.
Lors du dernier conseil syndical il a été mis en avant le problème rencontré avec la source d'Oursières fréquemment altérée par la turbidité chaque fois que se produisent de fortes pluies.
- Chemin des Pottiers, un blaireau, ayant élu domicile dans un talus, provoque quelques désagréments en rejetant constamment de la terre sur la voie. Malheureusement personne n'a pour le moment trouvé la solution pour y remédier.
- Monsieur le Maire a pris l'attache d'Eure-et-Loir Ingénierie pour obtenir une estimation chiffrée pour des travaux de voirie nécessaires sur le chemin de La Cour aux Guillers et Allée des Tilleuls.

- Une réunion s'est tenue dernièrement à La Loupe à l'initiative d'Orange concernant la fermeture du réseau cuivre à l'horizon 2029. A cette date l'ensemble des services sur cuivre sera arrêté et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migrés sur une autre technologie disponible. Dès le 1^{er} janvier 2026 il n'y aura plus de commercialisation de services utilisant le réseau cuivre.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE,



La Secrétaire,
Christelle DURAND

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christelle DURAND, the secretary.



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 30 septembre 2025 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (9) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, BOUILLY Delphine, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : LELONG Laurent et TARENNE Michel, excusés.

Mme DURAND Christelle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19/06/2025.
- Convention groupement de commandes pour travaux piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou.
- Rapport annuel 2024 sur le service de l'eau potable.
- Durée d'amortissement du réseau d'éclairage public.
- Rapport d'activités et renouvellement de la charte du PNRP 2025-20240.
- Rapport d'activités 2024 Territoire Energie Eure-et-Loir.
- Subvention coopérative scolaire pour Noël 2025.
- Manifestations de fin d'année : colis et bons d'achats Noël 2025.
- Informations diverses.

- REF. 2025/027
Convention groupement de commandes pour travaux piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- REF. 2025/028
Adoption du rapport annuel 2024 sur le service de l'eau potable.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

- REF. 2025/029
Durée d'amortissement immobilisations incorporelles inscrites au compte 204
« subventions d'investissement versées ».
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/030
Rapport d'activités 2024 du Parc Naturel Régional du Perche.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/031
Approbation de la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Perche.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/032
Rapport d'activités 2024 de Territoire Energie Eure-et-Loir.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/033
Subvention coopérative scolaire Noël 2025.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.
- REF. 2025/034
Bons d'Achat Noël 2025.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.